



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

Le mardi 23 janvier 2024 à 18h25, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mercredi 17 janvier 2024 pour l'ordre du jour conformément aux dispositions des articles L. 2122-7, L. 2122-8, L. 2122-15, L. 2122-17, L. 2511-25 et L. 2511-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Édith GALLOIS, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Esmeralda MONPLAISIR et Monsieur Christophe POISSON.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE est arrivée à 18h28 et a pris part au vote du projet de délibération n° 2024 DASCO 11 et tous les autres projets.



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- Désignation du secrétaire de séance. **07 2024 001**

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du mercredi 29 novembre 2023. **07 2024 002**

- Régularisation foncière et constitution de servitudes avec la Foncière de Paris SIIC au 17 et 19, rue de Verneuil (7e). **2024 DU 36**
Rapporteur : **M. Jean LAUSSUCQ**

- Collèges publics parisiens. Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros). **2024 DASCO 1**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025. **2024 DASCO 11**
Rapporteur : **Mme Rachida DATI**

- Mise en œuvre du dispositif "Quartiers Libres" pour l'année 2024. **2024 DJS 55**
Rapporteur : **M. Christophe POISSON**

- Création, à titre expérimental, d'un périmètre de sauvegarde des commerces culturels du quartier latin et mise en œuvre d'un droit de préemption des fonds de commerces sur ce secteur. **2024 DAE 26**
Rapporteur : **Mme Josiane GAUDE**





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF suite et fin

- Mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour l'année 2024.
2024 DJS 54
Rapporteur : **Mme Marguerite CHEVREUL**

- Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens. **2024 DSOL 4**
Rapporteur : **Mme Marguerite CHEVREUL**

- Subvention et avenant n° 1 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris. **2024 DAJ 3**
Rapporteur : **Mme Esmeralda MONPLAISIR**

- Avenant n° 1 à la concession de travaux pour l'aménagement et l'exploitation de la culée du pont Alexandre III rive gauche (7e). Convention d'occupation du domaine public pour le terre-plein. **2024 DFA 17**
Rapporteur : **M. René-François BERNARD**

- Ports de Solférino, Invalides, Gros Caillou 7e. Signature d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public n°3101 avec HAROPA PORT. **2024 DVD 36**
Rapporteur : **M. René-François BERNARD**

- Vœu relatif à l'élargissement des zones de stationnement résidentiel pour les riverains du Champ de Mars en raison de l'activité événementielle sur le site.
V 07 2024 003
Rapporteur : **M. René-François BERNARD**



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2023

DÉLIBÉRATION MA07-24-001

OBJET : Désignation du secrétaire de séance. 07 2024 001

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 23 janvier 2024 ;

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Monsieur Philippe de BRAQUILANGES et Madame Nathalie BADIER sont respectivement désignés comme secrétaire de séance et secrétaire de séance auxiliaire à l'UNANIMITÉ des membres présents.

Nombre de votants : **13**

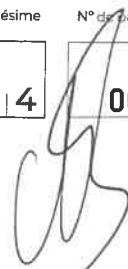
Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /





DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-002

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 29 novembre 2023. 07 2024 002

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 23 janvier 2024 ;

Vu l'article L. 2121-23 § 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le procès-verbal de la séance du mercredi 29 novembre 2023 est adopté à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 13

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-003

OBJET : Régularisation foncière et constitution de servitudes avec la Foncière de Paris SIIC au 17 et 19, rue de Verneuil (7e). **2024 DU 36**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 23 janvier 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DU 36** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DU 36** relative à la régularisation foncière et à la constitution de servitudes avec la Foncière de Paris SIIC au 17 et 19, rue de Verneuil (7e) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-004

OBJET : Collèges publics parisiens. Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros). **2024 DASCO 1**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 23 janvier 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DASCO 1 ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2024 DASCO 1 relative aux collèges publics parisiens et plus particulièrement aux dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros) est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **13**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **13**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-005

OBJET : Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025. **2024 DASCO 11**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 23 janvier 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DASCO 11** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DASCO 11** relative à la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-006

OBJET : Mise en œuvre du dispositif "Quartiers Libres" pour l'année 2024.
2024 DJS 55

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 23 janvier 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur Christophe POISSON,
Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DJS 55** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DJS 55** relative à une mise en œuvre du dispositif "Quartiers Libres" pour l'année 2024 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-007

OBJET : Création, à titre expérimental, d'un périmètre de sauvegarde des commerces culturels du quartier latin et mise en œuvre d'un droit de préemption des fonds de commerces sur ce secteur. **2024 DAE 26**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 23 janvier 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Josiane GAUDE, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DAE 26** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAE 26** relative à la création, à titre expérimental, d'un périmètre de sauvegarde des commerces culturels du quartier latin et mise en œuvre d'un droit de préemption des fonds de commerces sur ce secteur est adoptée à l'**UNANIMITÉ** des suffrages exprimés.

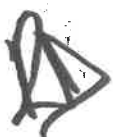
Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-008

**OBJET : Mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour l'année 2024.
2024 DJS 54**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 23 janvier 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Marguerite CHEVREUL,
Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DJS 54 ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2024 DJS 54 relative à la mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances" pour l'année 2024 est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 14

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-009

OBJET : Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens. **2024 DSOL 4**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 23 janvier 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Marguerite CHEVREUL, Adjoint au Maire, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DSOL 4** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DSOL 4** relative à des subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-010

OBJET : Subvention et avenant n° 1 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris. **2024 DAJ 3**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 23 janvier 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Madame Esmeralda MONPLAISIR, Conseiller d'Arrondissement, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DAJ 3** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DAJ 3** relative à la subvention et avenant n° 1 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.


Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-011

OBJET : Avenant n° 1 à la concession de travaux pour l'aménagement et l'exploitation de la culée du pont Alexandre III rive gauche (7e). Convention d'occupation du domaine public pour le terre-plein. **2024 DFA 17**

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 23 janvier 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° **2024 DFA 17** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° **2024 DFA 17** relative à l'avenant n° 1 à la concession de travaux pour l'aménagement et l'exploitation de la culée du pont Alexandre III rive gauche (7e) et à la convention d'occupation du domaine public pour le terre-plein est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-012

OBJET : Ports de Solférino, Invalides, Gros Caillou 7e. Signature d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public n° 3101 avec HAROPA PORT. 2024 DVD 36

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 23 janvier 2024 ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le projet de délibération n° 2024 DVD 36 ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : La délibération du Conseil de Paris n° 2024 DVD 36 relative aux ports de Solférino, Invalides, Gros Caillou 7^e et plus particulièrement à la signature d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public n° 3101 avec HAROPA PORT est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : **14**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-013

OBJET : Vœu relatif à l'élargissement des zones de stationnement résidentiel pour les riverains du Champ de Mars en raison de l'activité événementielle sur le site.
V 07 2024 003 .

Le Conseil du 7^e arrondissement ;

Vu l'ordre du jour de sa réunion du mardi 23 janvier 2024 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 23 du Règlement Intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Après avoir entendu une communication de Monsieur René-François BERNARD, Conseiller de Paris, rapporteur sur le vœu n° **V 07 2024 003** ;

Sur proposition de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Le vœu n° **V 07 2024 003** relatif à l'élargissement des zones de stationnement résidentiel pour les riverains du Champ de Mars en raison de l'activité événementielle sur le site est adoptée à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés.

Nombre de votants : **14**

Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption du vœu : **14**

Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption du vœu : /

Nombre d'abstentions : /

Ne prend pas part au vote : /



DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION MA07-24-013 suite 1



**Conseil du 7^e arrondissement
Séance du 23 janvier 2024**

Vœu relatif à l'élargissement des zones de stationnement résidentiel pour les riverains du Champ de Mars en raison de l'activité événementielle sur le site.

Vu l'article L. 2511-12 du code général des collectivités territoriales relatif aux vœux en Conseil d'arrondissement ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Conseil du 7^e arrondissement ;

Considérant l'autorisation par la Ville de Paris d'événements à répétition sur le Champ de Mars qui entraînent la fermeture de voies et la privatisation de places de stationnement au bénéfice des organisateurs dans l'ensemble de cette zone ;

Considérant les nombreuses expositions organisées au Grand Palais Ephémère et leurs impacts sur le stationnement résidentiel, en particulier le long des avenues de Suffren, de la Bourdonnais, de la Place Joffre et avenue Joseph Bouvard ;

Considérant l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques sur le Champ de Mars et ses conséquences sur le stationnement des habitants de la zone, notamment à l'occasion du montage et du démontage des infrastructures ;

Considérant les difficultés rencontrées par les habitants du secteur pour stationner leurs véhicules ou pour accéder à leurs domiciles ou parkings ;









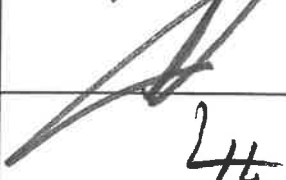
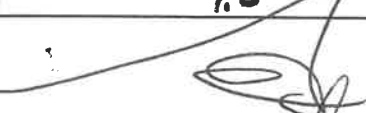
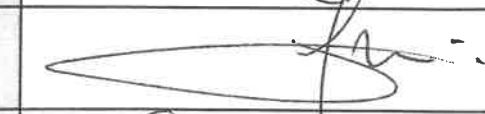



Sur proposition de Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- La Ville de Paris autorise les riverains titulaires des zones de stationnement 7E et 7F à bénéficier également de la zone 7K lors de l'organisation d'événements au Champ de Mars et les périodes de montage, démontage et tenue des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques.

DÉLIBÉRATION

**Conseil d'Arrondissement
SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024**

FEUILLE DE PRÉSENCE

Mme Nicole BARTHÉLEMY	
M. René-François BERNARD	
M. Philippe de BRAQUILANGES	
Mme Marguerite CHEVREUL	
Mme Rachida DATI	
Mme Emmanuelle DAUVERGNE	
M. Bruno DELGADO-D'IMPERIO	
Mme Édith GALLOIS	
Mme Josiane GAUDE	
M. Jean LAUSSUCQ	
Mme Anne-Claire LEBELT	
M. Olivier LE QUÉRÉ	
Mme Esmeralda MONPLAISIR	
M. Christophe POISSON	

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU MARDI 23 JANVIER 2024

CERTIFICAT

Le Maire du 7^e arrondissement,

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT,

Les délibérations adoptées par le Conseil d'Arrondissement lors de sa séance du 23 janvier 2024 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le **30 JAN. 2024** pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le **30 JAN. 2024**



Rachida DATI